Solidaires
Sud
Collectivités territoriales

PROJET DE LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE C'EST DE LA BOMBE !!

Quarante ans que les fonctionnaires et la fonction publique sont les cibles des libéraux. Quarante ans de dénigrement contre des fonctionnaires et des services publics présentés comme rigides et inadaptables au monde moderne.
Quarante ans qu'ils s'échinent à réduire les moyens de fonctionner des services publics pour démontrer leur inutilité.

Ce projet de loi n'est pas seulement la casse du statut de la fonction publique, c'est le service public offert à la privatisation et la marchandisation, comme le furent les services publics de l'eau, de l'énergie, du transport, de la poste ou comme ils l'envisagent pour les aéroports, comme le seront peut-être demain d'autres services essentiels à la population.

En brisant le statut des fonctionnaires, repère pour l'ensemble des salarié.es, c'est à un pôle de résistance à cette marchandisation que l'on attaque. **Le statut, n'est pas un privilège, il est la garantie de l'accès égalitaire de toutes et tous aux biens publics, il est un barrage au clientélisme de nos employeurs.** C'est le statut qui empêche la multiplication des Benalla, véritables privilégiés par le fait du Prince.

« *Mais non, on ne touchera pas au statut des fonctionnaires déjà en place* » nous dit-on. La même promesse a été faite aux fonctionnaires de France Télécom avant sa privatisation. Qu'en est-il résulté ? 60 suicides, des milliers de départs « volontaires » sous la pression mortifère d'un management qui affirmait : « *Je ferai les départs d'une façon ou d'une autre, par la fenêtre ou par la porte* » (Didier Lombard, ex PDG de France Telecom).

Ce projet de loi prépare à l'échelle de toute la fonction publique le plan qui a été mis en place à France Telecom. **120 000 suppressions de poste pour les trois ans qui viennent, privatisation ou mise en concurrence de pans entiers du service public et logique de rentabilité pour les services non-privatisés, voilà le sens de cette loi.**

C'est pourquoi nous devons lutter contre cette loi !
C'est pourquoi nous devons gagner !

« TRANSFORMER ET SIMPLIFIER LE CADRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR UNE ACTION PUBLIQUE PLUS EFFICACE » ?

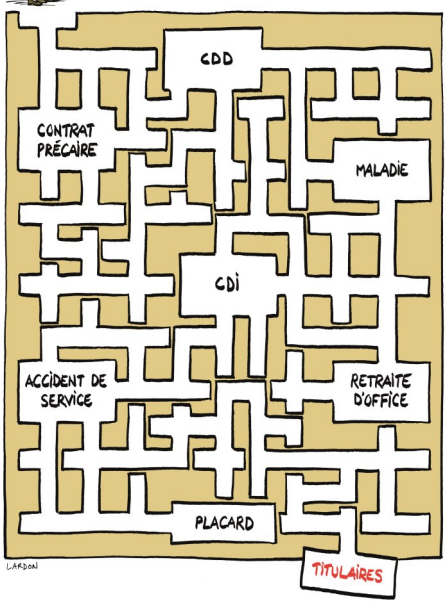

Leur projet c'est :

- tous les emplois des collectivités de moins de 1000 habitants, soit 75% des communes françaises, et tous les emplois à temps non complets inférieurs à 50% de toutes les collectivités qui pourront être recrutés en CDD.
- la généralisation de l'évaluation et du paiement au mérite de tous ces précaires, et des fonctionnaires. La boucle est bouclée. Les CAP n'étant plus saisies, c'est l'opacité et les passe-droits assurés.
- le « contrat de projet », absence de durée connue au départ, pour un maximum de 6 ans toutefois, non CDIsables, non titularisables. La précarité instituée !
- pour encadrer ces contractuel.les, des contractuel.les. Le projet de loi facilite le recrutement de contractuel.les sur des postes de cadres.

Aujourd'hui les « contractuel.les » occupent prés de 30% des postes... Et demain ?

« TRANSFORMER ET SIMPLIFIER » LE STATUT ?

NOUS REPONDONS PRECARITE DECUPLEE !

« FAVORISER LA MOBILITE ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES DES AGENTS PUBLICS » ?

Leur projet c'est :

- « faciliter » ou « imposer » la mobilité par la portabilité du CDI, par la « rupture conventionnelle » y compris pour les fonctionnaires, par le détachement d'office du fonctionnaire sur un CDI en cas de « restructuration »,
- Dessaisir les CAP de leur rôle en matière de mobilité et de mutation,
- Modifier le volume d'heures du compte personnel de formation sans que l'on sache si ce sera mieux ou pire.

« FAVORISER » LA MOBILITE ? NOUS REPONDONS FIN DES SERVICES PUBLICS ET DU STATUT DE FONCTIONNAIRE

« SIMPLIFIER ET GARANTIR LA TRANSPARENCE ET L'EQUITE DU CADRE DE GESTION DES AGENTS PUBLICS » ?

Leur projet c'est :

- « harmoniser le temps de travail » par l'application stricte des 1 607 heures effectives annuelles alors que nombreuses sont les collectivités qui ont des régimes dérogatoires. Résultat : une augmentation généralisée du temps de travail au détriment des embauches nécessaires, de nos conditions de travail et de vie, et une baisse du traitement horaire.
- « transparence » des recrutements de CDD qu'ils facilitent. Résultat : une progression du clientélisme !

« réforme » du cadre déontologique dans le cadre de mobilités entre le public et le privé.
Résultat : l'actualité est fournie d'exemples de pantouflage mettant en évidence des conflits d'intérêts, au détriment du service public, au profit des entreprises privées !

- « favoriser » la participation des employeurs à la protection sociale complémentaire.

Résultats : détricotage de la sécurité sociale, mise en place la journée de carence, contrainte des financements des collectivités territoriales... et ils voudraient nous faire croire qu'ils s'intéressent à notre santé ?

- enfin et surtout « réformer la médecine de prévention »,

« simplifier les règles relevant des congés maladie »,
« création possible de centres de gestion interdépartementaux ».

«SIMPLIFIER ET GARANTIR LA TRANSPARENCE»? NOUS REPONDONS... CLIENTELISME ACCRU, CONFLIT D'INTERET, TEMPS DE TRAVAIL AUGMENTE ET SANTE EN DANGER !

« RENFORCER L'EGALITE PROFESSIONNELLE » ?

Leur projet c'est :

- un « dispositif de signalement des faits relevant du harcèlement sexuel » (et des sanctions ?),
- un « plan d'action pluriannuel pour garantir l'égalité réelle » avec possibles sanctions financières ,
- un « plan d'action obligatoire pour l'égalité genrée d'avancement de grade sans obligation de résultat,
- le « journée de carence » annulée avant le début du congé maternité et maintien des primes pour les congés liés à la parentalité,
- pour les agent.es en disponibilité pour élever un enfant, maintien des droits à avancement de grade, pour un maximum de 5 ans dans une carrière ,
- pour les agent.es en congé parental, maintien des droits à avancement d'échelon la première année uniquement, mais sans aucune prise en compte pour la retraite,
- les agent.es en situation de handicap pourraient bénéficier d'aménagements lors de concours et examens.

Si l'on constate des avancées, notamment pour les femmes. Elles ne sont pas à la hauteur des enjeux : **revenus inférieurs de 200 euros en moyenne, 70% des contrats précaires et 90% des temps partiels sont féminisés, retraites inférieures de 40%, violences sexistes et sexuelles récurrentes**...

Le développement des emplois précaires va principalement impacter les femmes, dégradant encore leurs conditions d'emploi et de vie.

« RENFORCER L'EGALITE » ?

NOUS REPONDONS QUE LES MODESTES AVANCEES NE COMPENSERONT PAS LES ENORMES RECULS DE L'ENSEMBLE DU PROJET !

« PROMOUVOIR UN DIALOGUE SOCIAL PLUS STRATEGIQUE ET EFFICACE DANS LE RESPECT DES GARANTIES DES AGENTS PUBLICS » ?

Leur projet, c'est :

- la suppression des Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail , actuellement obligatoires dans chaque collectivité de 50 agent.es, sinon placé auprès des centres de gestion, pour une formation spécialisée qui « peut » être créée à partir de 300 agent.es. Celle-ci n'aura plus à se prononcer sur les réorganisations de service.
- le remplacement des Comités Techniques par des Comités Sociaux Territoriaux, instances étrangement proche des CSE du privé instaurés dans le cadre de la casse du code du travail, aux champs d'intervention « stratégiques ». **C'est la fin de la saisine des CT sur nos préoccupations précises, concrètes et quotidiennes.**
- la suppression du rôle des CAP en matière de mutation, de transfert, de mise à disposition, d'avancement de grade et de promotion interne.
- le renforcement de la négociation collective, l'article 4 du projet de loi pourrait ouvrir la porte à des accords locaux dérogatoires à la loi voire dérogatoires au statut. C'est la « loi travail », , transposée dans la Fonction publique, c'est la porte ouverte à la casse généralisée du statut, par ordonnance.
- le dessaisissement du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, sorte de « comité technique national », au profit du Conseil Commun de la Fonction Publique, par la seule volonté de son président et sans l'avis des représentant.es du personnel.

« PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL » ?

ILS VIDENT LES INSTANCES REPRESENTATIVES DE LEURS PREROGATIVES !

SUD Collectivités Territoriales ne s'arcboute pas sur des services publics et un statut de fonctionnaire mythifiés, dans une logique corporatiste éculée. **Les revendications que nous portons pour les services publics, nous les portons pour l'ensemble du monde du travail, pour l'ensemble de la société...**

En effet, malgré l'existence de la Fonction publique territoriale depuis 30 ans, les **inégalités sociales et territoriales se creusent** comme le rappelle avec vigueur le mouvement des gilets jaunes. Le service public est de moins en moins rendu, et de moins en moins bien, au détriment de l'ensemble de la population.

En effet, malgré l'existence du statut de fonctionnaire, et notamment territorial, les **dégradations des conditions de travail s'amplifient, les arrêts maladie et les accidents du travail en sont la première expression, la précarité explose, les inégalités femmes/hommes et des travailleurs porteurs de handicap se creusent, les traitements stagnent...**

NOUS REVENDIQUONS :

- **des services publics élargis**, totalement soustraits à la logique du profit, notamment en terme de santé, de transports, d'éducation, de banque, de services à la population dans la proximité, d'eau et d'environnement... accessibles partout,
- **un statut conforté**, protecteur au quotidien, permettant de répondre aux besoins sociaux, de faire disparaitre la précarité au travail et de nos vies, luttant contre tous les clientélismes, permettant des déroulements de carrières strictement égaux entre femmes et hommes, entre « valides » et « porteurs de handicaps »,
- **des instances de représentation des personnels où l'expression des agent.es n'aurait pas que valeur d'avis,**
- **des traitements permettant de vivre (augmentation de 400 euros tout de suite, et pas un traitement en dessous de 1700 euros net)**, dans l'égalité totale et réelle,
- **une diminution massive du temps de travail (32h vers les 28h, afin de résorber le chômage)** permettant de travailler toutes et tous,
- **une médecine préventive de proximité et de qualité**, améliorant nos postes et nos conditions de travail, répondant aux « petits » accidents quotidiens comme à l'usure profonde de nos corps et de nos esprits,
- **la retraite à 60 ans maximum**, et moins pour les métiers pénibles, avec des pensions au moins équivalentes au dernier traitement.
- **des sanctions fortes** contre les employeurs « indélicats », autant en termes de non-respect du statut, de conditions de travail et de santé, d'égalité professionnelle...
- la **fin de tous les cadeaux fiscaux** et notamment le CICE, les baisses de cotisations patronales, la flat taxe,

NOUS REVENDIQUONS AUSSI

- la **mobilisation des moyens financiers nécessaires au fonctionnement des services publics**, par l'impôt, un impôt « juste », progressif, taxant fortement les entreprises qui font d'énormes bénéfices,
- un **grand débat public**, avec l'ensemble de la population, pour décider ensemble des services dont nous avons besoin, des moyens de les financer.

Fédération SUD Collectivités Territoriales

31 rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS
tel : 01 58 39 32 09 - mèl : fedesudct@gmail.com - www.sud-ct.fr - Facebook : @fedesudct

Solidaires Sud Collectivités territoriales